



## Mots. Les langages du politique

79 | 2005

Discours de violence au nom de la foi

---

### *Mihna* ou *profession*. D'une question de vocabulaire à une question de sociologie

Élisabeth Longuenesse

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/1435>

DOI : 10.4000/mots.1435

ISSN : 1960-6001

#### Éditeur

ENS Éditions

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2005

Pagination : 119-130

ISBN : 2-84788-084-4

ISSN : 0243-6450

#### Référence électronique

Élisabeth Longuenesse, « *Mihna* ou *profession*. D'une question de vocabulaire à une question de sociologie », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 79 | 2005, mis en ligne le 28 mai 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/1435> ; DOI : 10.4000/mots.1435

---

## ***Mihna* ou profession. D'une question de vocabulaire à une question de sociologie**

Née aux États-Unis, la sociologie des professions a longtemps été dominée par l'approche fonctionnaliste. Les premières recherches se caractérisaient par une démarche classificatoire (*traits approach*) consistant à faire des listes de caractéristiques définissant un idéaltype, à l'aune desquelles était mesuré le degré de professionnalisation de tel ou tel groupe. Parmi ces traits, les plus communément admis étaient la compétence spécialisée acquise par une formation longue, combinée à une vocation de service public, le respect de normes éthiques et l'esprit de corps, ainsi que l'autonomie vis-à-vis de l'État<sup>1</sup>. En tout état de cause, le développement des *professions* apparaissait comme une caractéristique des sociétés industrielles et devenait un indice de modernisation de sociétés en voie de développement. C'est ainsi que les premiers travaux sur les professions en Égypte se sont inscrits explicitement dans le paradigme de la modernisation<sup>2</sup>.

Très tôt, l'approche fonctionnaliste a fait l'objet de nombreuses critiques pour son incapacité à intégrer dans l'analyse les dynamiques de changement, les différences d'héritages et de contextes, les facteurs de différenciation ou de conflits. On lui a aussi reproché le biais ethnocentrique posant de fait comme modèle universel le produit de conditions historiques particulières et la tendance à prendre au mot les autojustifications des groupes étudiés. Contre ces biais essentialistes, les chercheurs de l'École de Chicago, et particulièrement Everett C. Hughes<sup>3</sup>, proposèrent de déplacer la question et de se demander « ce

1. Virulente critique de cette approche dans T. Johnson, 1972, *Professions and Power*, Londres, Macmillan. Voir aussi C. Dubar et P. Tripiet, 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.
2. Voir D. Reid, 1974, « The rise of professions and professional organization in modern Egypt », *Comparative Studies in History and Society*, n° XVI/1, p. 24-57. C. H. Moore, 1974, « Les syndicats professionnels dans l'Égypte contemporaine : l'encadrement de la nouvelle classe moyenne », *Maghreb-Machrek*, n° 64, p. 24-34, et 1980, *Images of Development, Egyptian Engineers in Search of Industry*, The MIT Press, Cambridge, Londres, 250 p.
3. E. C. Hughes, 1963, « Professions », *Daedalus*, n° 92, traduit par J.-M. Chapoulie sous le titre « Les professions établies », E. C. Hughes éd., 1996, *Le Regard sociologique*, Paris, EHESS, p. 107-122.

---

Groupe de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, CNRS,  
elisabeth.longuenesse@mom.fr

que signifient les professions établies dans notre société», en étudiant « la façon dont les métiers s'efforcent de se transformer ou de modifier leur image, ou les deux, au cours d'un processus visant à la "professionnalisation" ». Une telle démarche rendait possible la prise en considération des différences de processus et mécanismes dans des contextes sociohistoriques différents et en particulier dans les pays du Tiers-Monde.

L'intérêt des sociologues français pour l'étude des professions est plus tardif, et longtemps éclipsé par l'hégémonie du paradigme de classe<sup>4</sup>, qui leur fait adopter un point de vue critique sur les présupposés des études anglo-saxonnes. Le terme même de *profession*, formellement identique, n'a pas le même sens dans les deux langues, ce qui pose un problème délicat de traduction<sup>5</sup>. Claude Dubar et Pierre Tripier expliquent cette différence de tradition intellectuelle entre la France et le monde anglo-saxon par le rôle, dans ce dernier, de législations qui distinguent un sous-ensemble d'activités appelées *professions* dont les membres bénéficient de droits spécifiques, tandis que les autres activités, appelées *occupations*, n'ont que le droit de se syndiquer<sup>6</sup>. Ils considèrent les professions comme des « formes historiques d'organisation sociale et de catégorisation » de certaines activités et distinguent trois grands modèles, le modèle catholique de la profession-corps, le modèle collégial associé à la tradition du protestantisme anglo-saxon et le modèle libéral, radicalisation de l'individualisme protestant. Une telle démarche, qui restitue leur épaisseur historique aux réalités sociologiques, est particulièrement stimulante pour qui travaille sur une région du monde extra-européenne, et nous suggère de réfléchir aux conditions historiques de construction de ces groupes auxquels est attribuée la qualité de « profession » (en Égypte, de *mihna*), et à l'importance des héritages culturels.

Pour l'Égypte, on suggèrera que l'émergence de la catégorie de *profession/mihna*<sup>7</sup> est le produit de deux mouvements, concomitants et indissociables : d'une part, la production endogène de pratiques et d'institutions répondant à la dynamique propre de la société ; d'autre part, l'importation et l'acclimatation de modèles étrangers dont l'influence résulte des effets de la domination coloniale, ou des mécanismes plus subtils de dépendance économique et de subordination culturelle. Il faudra donc explorer les conditions historiques de cette émergence en étant attentif aux connotations propres à la terminologie utilisée dans le pays, s'interroger sur le jeu complexe des influences et des réactions à

4. C. Gadea, 2003, « Sociologie des cadres et sociologie des professions : proximités et paradoxes », *Knowledge, Work & Society / Savoir, travail et société*, vol. 1, p. 57-82.

5. C'est ainsi que pour éviter les contresens, J.-M. Chapoulie propose de traduire l'anglais *profession* par « profession établie ».

6. Il est frappant que le cas égyptien semble correspondre très précisément à ce schéma, ce qui laisserait supposer une influence anglo-saxonne à première vue sans surprise. Mais on verra que les choses ne sont peut-être pas aussi simples.

7. Dans son sens devenu dominant, qui n'exclut cependant pas une certaine polysémie.

ces influences, examiner enfin comment, aujourd'hui, sont perçus les positions et les intérêts et quels sont les enjeux de l'affirmation professionnelle.

C'est qu'en effet, le premier problème que pose le transfert d'une problématique sociologique et des concepts qui l'organisent est lié à la manière dont chaque langue découpe la réalité, en fonction d'expériences historiques particulières.

Nous nous proposons donc ici d'esquisser une sorte d'archéologie de la catégorie de *profession/mihna* en Égypte, en réfléchissant au sens et aux connotations du terme arabe, aux usages qui contribuent à le faire évoluer, et au rôle de la législation dans le processus distinguant certaines activités professionnelles comme professions.

## A l'origine, l'idée de service

La construction d'un concept consiste à choisir parmi les sens possibles d'un terme polysémique celui qui fondera la pertinence d'une analyse. Le retour sur l'étymologie du terme utilisé permet de mieux saisir le processus socio-historique à l'origine d'une telle construction, ainsi que, lorsque l'on doit passer d'une langue à une autre, l'importance des contextes culturels et nationaux et des variations qu'ils introduisent. Une telle opération est nécessaire, quelle que soit la méthode privilégiée, construction d'un idéaltype – qu'il faudra épurer autant que possible des implicites d'un modèle de référence particulier – ou approche historicisante, intégrant dans l'analyse les spécificités d'un contexte et d'un moment.

Les débats suscités dans les années soixante-dix par l'introduction de la sociologie des professions en France<sup>8</sup> offrent une illustration des difficultés méthodologiques induites par les différences de contexte autant que de tradition intellectuelle. Le même vocable (*i.e.* renvoyant à une étymologie latine unique) a connu une évolution divergente du fait de modèles sociaux différents. C'est donc non seulement l'étymologie au sens strict, mais encore l'évolution des significations en fonction de réalités sociales ayant évolué différemment, qu'il faut intégrer dans la nécessaire déconstruction du concept, ce que font rarement les auteurs.

En anglais, E. C. Hughes relève comme premier sens du mot le fait de prononcer des vœux religieux, puis le métier que l'on fait profession d'avoir appris et d'exercer. Le mot étant employé à l'origine pour trois professions savantes issues de la théologie, du droit et de la médecine, il conclut que « les professionnels professent qu'ils connaissent mieux que les autres la nature de certaines

8. Voir G. Benguigui, 1972, « La définition des professions », *Épistémologie sociologique*, n° 13, p. 99-113, et surtout J.-M. Chapoulié, 1973, « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, n° 14, p. 86-114.

questions... »<sup>9</sup>. Ce faisant, il cherche seulement à explorer les connotations implicites du terme pour mieux saisir les enjeux de la revendication de professionnalité, en échappant aux a priori fonctionnalistes.

C. Dubar et P. Tripier<sup>10</sup> constatent d'abord que « dans la sociologie française, aucun terme ne correspond vraiment au terme anglais *profession* » et repèrent dans les dictionnaires « trois univers de signification » : 1/ action de déclarer hautement ses opinions et croyance, issus du latin *professio* et donnant le sens de l'expression profession de foi, par extension position politique ou philosophique ; 2/ occupation par laquelle on gagne sa vie, activité rémunérée ; 3/ ensemble de personnes exerçant le même métier, sens proche de corporation ou de groupe professionnel. Le terme français va jusqu'à désigner aujourd'hui la branche professionnelle réunissant tous ceux (salariés, indépendants, patrons) qui travaillent dans le même secteur, et se caractérise donc par son extrême polysémie.

Si, malgré leur similitude, les termes *profession* et *professionnel/professionnal* ne recouvrent pas la même réalité lorsque l'on passe du monde anglo-saxon à la France, c'est évidemment encore plus vrai du terme arabe *mihna* qui, en toute hypothèse, couvre un champ sémantique découlant d'un découpage de la réalité propre à la langue arabe de manière générale et à l'usage qui en est fait en Égypte en particulier<sup>11</sup>.

Pour en comprendre le sens et les connotations, il faut tenir compte à la fois de l'étymologie et de l'influence des catégories étrangères, dans un contexte de dualisme culturel lié au caractère largement importé de la modernisation. D'un côté, le mot a une histoire propre, qui est celle de la langue, dans son interaction avec l'évolution de la société. De l'autre, le développement de la division du travail, l'émergence de nouveaux rôles, statuts et fonctions ne sont pas seulement le produit d'une dynamique propre de la société, mais aussi de l'introduction de modèles et de pratiques, par le fait de choix du prince, ou de la domination étrangère d'origine exogène.

À première vue, *mihna* couvre un champ sémantique assez proche de celui du français *profession*. Il est parfois considéré comme plus ou moins synonyme de *hirfa*, alors que les deux mots n'ont pas la même origine ni le même usage, ce que montre assez clairement le recours aux dictionnaires arabes<sup>12</sup>. Ceux-ci

9. Article cité, p. 108.

10. *Op. cit.*, p. 10-12.

11. L'évolution du terme n'est pas strictement comparable dans les autres pays arabes et il faut se garder de toute généralisation à l'ensemble de l'aire de langue arabe où la diversité des usages linguistiques est à l'image de celle des expériences historiques. Pour une esquisse de comparaison Syrie/Égypte, voir É. Longuenesse, 2004, « Cadres, spécialistes, professionnels ou techniciens. Remarques sur les nomenclatures socioprofessionnelles et la situation des professions diplômées en Égypte et en Syrie », 8<sup>e</sup> journée d'étude du GDR Cadres, *Les cadres d'Europe du Sud et du monde méditerranéen*, Aix-en-Provence, 19 novembre 2004.

12. Nous avons consulté le *Lisan al-'Arab* (dictionnaire de référence de la langue arabe classique, compulsé entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> siècle de l'Hégire), le *Mu'jam Maqāyīs al-Lughā* d'Ibn Fāris

s'accordent pour associer à la racine *mhn* le sens de « service » (*khidma*), le participe construit sur cette racine (*mâhin*) étant synonyme de serviteur (*'abd*). Ils parlent aussi du « soin dans le service (*khidma*) et dans le travail (*'amal*) », ou illustrent le mot par le travail de la femme dans sa maison<sup>13</sup>, tandis qu'apparaît parfois un sens dérivé ou peut-être plus récent de métier (*sun'a*, *hirfa*<sup>14</sup>), ou, plus rarement, de bonne gestion de son argent (*mihnat al-mâl*) ou de gagne-pain (*maslaha*). C'est en se fondant sur ces dictionnaires que Kazimirski<sup>15</sup>, en 1860, traduit *mihna* par : 1/ « service de domestique, de valet », 2/ « habileté et promptitude à servir », et *mahana* par « servir quelqu'un comme domestique ». Quant à *hirfa*, aujourd'hui plutôt utilisé pour le travail manuel de l'artisan, il aurait deux sens complémentaires, celui de « gagne-pain » et celui de « métier », au sens de l'anglais *craft*<sup>16</sup>. Ainsi, si ces deux termes se recouvrent partiellement, *mihna* serait dès l'origine associé à l'idée de service, alors que *hirfa* renverrait à l'idée de métier artisanal.

Ces remarques suggèrent l'hypothèse d'un glissement de sens à partir du 19<sup>e</sup> siècle, en liaison avec les transformations sociopolitiques que connaît l'Égypte, la mise en place progressive d'un État de type moderne et d'une administration publique. Gamâl al-Banna, un auteur d'inspiration islamique, pense de même que l'utilisation du mot dans le sens qu'il a aujourd'hui ne daterait que de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Le terme de *mihna* aurait donc progressivement été utilisé, d'une part, pour désigner une activité professionnelle au service de l'État, d'autre part, par extension et en remplacement de *hirfa*, pour la description des catégories socioprofessionnelles, avec la connotation d'activité ayant une utilité sociale. Si l'hypothèse proposée ici est correcte, cette évolution lexicale traduirait une modification de la représentation du travail et des activités professionnelles liée au développement de l'État et de son contrôle sur la société et l'économie. En tout état de cause, il apparaît clairement que cette

---

(10<sup>e</sup> siècle), le *Mu'jam al-Wasîf* de Fayruzabadi (17<sup>e</sup> siècle), le *Muhîf al-Muhîf* de Butrus al-Bustânî (19<sup>e</sup> siècle) et le *Munjid fî-l-Lughâ*, dictionnaire du 20<sup>e</sup> siècle édité au Liban. D'une époque à l'autre, les sens proposés varient très peu. En effet, la langue arabe classique, langue de la prophétie, donc langue divine, est censée être immuable. L'évolution des usages est donc très difficile à saisir, à moins d'une recherche lexicographique originale. Inversement, une telle rigidité dogmatique contribue à maintenir la mémoire des sens initiaux des mots et à freiner l'évolution de la langue écrite.

13. « *Qâmat al-mar'a bi-mihnati bayti-hâ* », phrase citée dans le *Lisân al-'Arab* comme dans le *Muhîf al-Muhîf*.
14. Al-Bustânî le donne comme un sens populaire : « Les gens ordinaires (*al-'amma*) utilisent *mihna* dans le sens de *hirfa* ou *maslaha*. »
15. A. de Biberstein Kazimirski, 1860 [1<sup>re</sup> édition], *Dictionnaire arabe-français*, Paris, Maisonneuve.
16. Kazimirski propose trois sens pour le mot *hirfa* : 1/ manière de gagner sa vie, 2/ art, métier, occupation, 3/ métier, gagne-pain.
17. Selon lui, le terme *mihna* aurait remplacé *hirfa* du fait de l'association de ce second terme avec le travail manuel, qui lui aurait donné une connotation dévalorisante, alors que le retour à l'étymologie « place la *hirfa* à un niveau plus élevé que la *mihna* ». G. al-Banna, 1993, *Al-Niqâbât al-mihaniyya al-misriyya fî ma'rakat al-baqâ'* [Les syndicats professionnels égyptiens dans la bataille pour la survie], Dâr al-Fikr al-Islâmî, Le Caire, p. 13.

étymologie n'a rien de commun avec celle du mot *profession*, et surtout est fort éloignée de la connotation religieuse du terme latin.

Dans ce sens de « service », le mot *mihna* serait associé à l'idée de service public et à la « naissance du fonctionnaire » à l'époque où la mise en place d'une administration moderne s'appuie sur la création d'écoles pour former les cadres de cette administration<sup>18</sup>. De même, à l'époque nassérienne, cette idée de service réapparaît très fortement : la profession ne peut être pensée que comme étant au service de la nation, de la société, du socialisme (voir *infra*). Le second sens est à peu près équivalent à ceux du français *métier*, ou de l'anglais *craft* ou *trade*. Il correspond à *catégorie professionnelle* (*profession*) en français, ou à l'anglais *occupation*, mots utilisés par les statisticiens, et daterait de même du 19<sup>e</sup> siècle et du développement de l'outil statistique<sup>19</sup>.

Aujourd'hui, en Égypte, le terme est associé de plus en plus souvent à une catégorie d'activités hautement qualifiées, fondées ou définies par la possession d'un diplôme supérieur. C'est ainsi que les « syndicats professionnels » (*niqâbât mihaniyya*), loin d'être des syndicats de « métier »<sup>20</sup>, sont des organisations de « professions établies », pour reprendre l'expression de Jean-Michel Chapoulie, ou de professions diplômées, selon une acception couramment admise en Égypte. Parler de *professions établies* permet de rendre compte de l'importance de la législation, ce qui pourrait aussi se traduire par l'expression *professions à statut* ; mettre en avant le diplôme souligne une dimension centrale, qui admet des exceptions dans les faits mais correspond à la représentation dominante dans le pays.

### **La *mihna* comme profession diplômée : quelques usages contemporains**

Avant d'en venir plus précisément à la manière dont la législation contribue à distinguer certaines catégories définies comme professions, il est intéressant d'examiner les glissements de sens qui se dégagent des écrits de quelques essayistes contemporains.

On relèvera d'abord l'idée de l'émergence et du développement, à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, d'une « classe moyenne professionnelle » (*tabaqa wusta*

18. Voir G. Alleaume, 1988, « La naissance du fonctionnaire », *Peuples méditerranéens*, n° 41-42, p. 67-86. Pour une discussion de la naissance du salariat et du poids du service de l'État dans l'Égypte du 19<sup>e</sup> siècle, voir P. Ghazaleh, 2005, « Commis, artisans, ouvriers. Les métamorphoses du salariat dans l'Égypte du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106, p. 47-67.

19. Voir les recensements, annuaires statistiques et documents officiels. G. Alleaume et Ph. Fargues, 1998, « La naissance d'une statistique d'État. Le recensement de 1848 en Égypte », *Histoire et mesure*, n° 13/1-2, p. 147-193.

20. Et encore moins des syndicats patronaux, au sens qu'on donne souvent en français à cette expression.

*mihaniyya*), dans laquelle sont inclus les « avocats, médecins, enseignants, fonctionnaires »<sup>21</sup>, ce qui associe clairement les « professions » à la politique de modernisation des successeurs de Mohammed Ali et va dans le sens de l'hypothèse que nous proposons plus haut<sup>22</sup>.

Cependant, ce que met en valeur le dépouillement de quelques écrits, apologétiques ou critiques, comme l'analyse des propos tenus par divers responsables d'organisations professionnelles, c'est le lien entre *mihna* et diplôme et l'importance du syndicat professionnel (*niqâba mihaniyya*), pensé comme syndicat de diplômé, dans l'identification de ces professionnels (*mihaniyyîn*).

Ainsi, dans les années soixante, un idéologue (d'inspiration marxiste) de l'Union socialiste arabe définit-il les syndicats professionnels comme « organisations syndicales des intellectuels » (*muthaqqafîn*)<sup>23</sup> fondées sur la séparation du travail intellectuel et du travail manuel<sup>24</sup>. Il évoque « l'enseignant ordinaire, le spécialiste, l'ingénieur, le médecin, le fonctionnaire, qui ont une réelle influence dans leur entourage de travail au village ou en ville, sur les épaules de qui repose l'application des plans et la traduction des objectifs dans la réalité concrète, [...] par qui passent la science, les arts, la culture, pour arriver aux larges masses de producteurs ». Ces intellectuels ont hérité d'une mentalité qui leur laisse penser que la direction politique du pays leur revient par nature... ce qui pose la question de leur place dans la révolution<sup>25</sup>. Pour un autre auteur, ces syndicats regroupent les « professions élevées » et les séparent des autres travailleurs, divisant ainsi la société<sup>26</sup>. Sont évoquées ici, d'une part, des compétences fondées sur des connaissances formelles, d'autre part, un statut social élevé.

D'une façon assez comparable, et dans un souci de réhabiliter le travail manuel, G. al-Banna, déjà cité, critique la volonté de distinction des *mihaniyyîn* et suggère que la distinction entre *mihna* (profession) et *hirfa* (métier) renvoie à un ressort profond de la société égyptienne, qui valorise le diplôme, et particulièrement le diplôme universitaire, au détriment du savoir-faire (*al-mahâra*).

21. M. Kasbar, 1995, *Al-Muthaqqafûn fî Misr* [Les intellectuels en Égypte], Alexandrie, p. 95.

22. On devine aussi, derrière cette dénomination, le personnage de l'« *effendi* », figure emblématique de la modernisation de l'État à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, modèle du citoyen éduqué à l'occidentale, employé de l'État et vêtu du pantalon et du tarbouche, à la différence du lettré traditionnel, portant *gallabiyya* et turban. Voir L. Ryzova, 2004, *L'effendiya ou la modernité contestée*, Le Caire, CEDEJ.

23. Voir I. Farag, 1991, « Intellectuel et *muthaqqaf* : champ sémantique, champ conceptuel et champ historique », J.-C. Vatin éd., *Études politiques du monde arabe. Approches globales et approches spécifiques*, Le Caire, CEDEJ, p. 151-161, pour la discussion de la notion de *muthaqqaf*.

24. A. Dimitri, 1966, *Al-Mihaniyyûn wa-l-tanzîm al-niqâbî* [Les professionnels et l'organisation syndicale], *Al-Kâtib*, n° 66, p. 102-110.

25. *Ibid.*, p. 103, 105.

26. A. Nasrallah, 1966, *Munazzamât al-'Ummâl wa ashâb al-'a'mâl wa tatawwur niqâbâtînâ al-mihaniyya* [Les organisations des travailleurs et des employeurs et le développement de nos syndicats professionnels], *Al-Kâtib*, n° 66, p. 94.

C'est ainsi que, loin d'être des syndicats de métiers, dont les adhérents seraient recrutés sur la base d'une vraie compétence, les syndicats professionnels sont devenus des syndicats de diplômés d'université. Il dénonce la dévalorisation de fait des travailleurs non diplômés, malgré les proclamations de la Révolution de juillet, et la tentation des diplômés de représenter une sorte d'aristocratie supérieure aux ouvriers. Théoricien d'un syndicalisme qui se veut authentiquement islamique, G. al-Banna s'efforce de promouvoir une revalorisation du travail sous toutes ses formes et refuse la dissociation entre science et travail<sup>27</sup>.

Les termes utilisés par divers responsables de syndicats professionnels pour préciser ce qui distingue les *mihaniyyîn* (« professionnels ») des *'ummâl* (« travailleurs, ouvriers ») vont de fait tous dans le même sens, opposant travail intellectuel et travail manuel. Les premiers se caractérisent en effet par la possession d'un diplôme<sup>28</sup>, l'instruction (tandis que les ouvriers sont illettrés), la « science » (*al-'ilm*), la « culture » (*al-thaqâfa* : « l'ouvrier, sa culture est limitée »), mais aussi la complexité du travail (les ouvriers, ce sont les « métiers simples » – *al-mihan al-basîta*), les cols blancs contre les cols bleus, enfin la distinction, le statut, l'appartenance à l'élite (*safwa* ou *nukhba*)<sup>29</sup>.

Quelques voix discordantes imposent la prudence. Certains ont pu ainsi opposer les comptables, qui représenteraient une profession au vrai sens du terme selon eux, aux diplômés de commerce qui, bien que disposant d'un syndicat, ne seraient que des « fonctionnaires » (*muwadh dhafîn*)<sup>30</sup>. Cette distinction introduit un critère supplémentaire implicite, celui de l'indépendance vis-à-vis de l'État. Mais alors que la majorité des ingénieurs et une forte proportion des médecins sont fonctionnaires, leur qualité de professionnels n'a jamais été mise en cause. C'est donc probablement le caractère hétérogène de la catégorie des diplômés de commerce, tant du point de vue des qualifications que de la nature des emplois, qui fait ici problème. En tout état de cause, de tels propos,

27. *Op. cit.*, p. 15-19. Voir aussi, du même auteur, 1981, *L'islam et le mouvement syndical*, Le Caire. G. al-Banna est le frère cadet de Hasan al-Banna, fondateur en 1934 du Mouvement des frères musulmans.

28. Le terme utilisé est *mu'ahhal*, ce qui désigne plus particulièrement un diplôme à finalité professionnelle. De manière intéressante, un de nos interlocuteurs, définissant les *mihaniyyîn* par la possession d'un *mu'ahhal*, caractérise les ouvriers comme « *sâhib mihna* » (litt. : « possesseur d'un métier » !), en utilisant donc le même terme, *mihna*, pour désigner le métier et non la profession diplômée. Ce choix illustre la polysémie persistante du terme, ici équivalente à celle du français *profession* (entretien avec le président du Syndicat des professions techniques appliquées, le 26 mars 1995).

29. Sources : divers entretiens réalisés entre 1995 et 1996 avec des responsables des syndicats d'ingénieurs, de techniciens, de scientifiques, de commerciaux. On se gardera toutefois de tirer des conclusions définitives de propos partiels pris dans quelques entretiens, d'autant plus que certaines professions sont absentes de l'échantillon.

30. Réserves formulées par deux ou trois interlocuteurs, membres du Syndicat des commerciaux. Un Syndicat – ou ordre – des comptables avait été créé en 1955. Il est absorbé en 1972 au sein d'un syndicat beaucoup plus large, englobant l'ensemble des diplômés des facultés de commerce. Voir É. Longuenesse, 1995, « Le “syndicalisme professionnel” en Égypte », *Égypte Monde Arabe*, n° 24, p. 139-187.

en décalage avec le discours dominant, suggèrent des variations possibles en fonction des positions professionnelles des interlocuteurs et des intérêts qu'ils ont à défendre.

Un questionnement récurrent de la sociologie des professions est en effet celui de l'enjeu de la reconnaissance d'un groupe comme professionnel. Enjeux symboliques et matériels, de statut, de pouvoir, de prestige, de revenu, se conjuguent différemment selon la nature des rapports de domination dans la société. Dans ces luttes de classement, les organisations professionnelles peuvent jouer un rôle important. Dans le contexte égyptien, c'est aussi la loi qui, en distinguant, d'une part, dans la représentation nationale, les travailleurs et les paysans des autres catégories<sup>31</sup>, mais d'autre part, et plus encore, les « syndicats de travailleurs » (*niqâbât 'ummâliyya*) des « syndicats professionnels » (*niqâbât mihaniyya*), fondent cette reconnaissance.

## « Professions » et « syndicats professionnels » en Égypte

La posture méthodologique ici défendue consiste à refuser toute définition a priori de ce qui peut fonder légitimement la qualité de professionnel, et à s'interroger d'abord sur le sens du terme utilisé en arabe et sur ce qu'il révèle des processus de distinction et de classement à l'œuvre dans l'espace social. On a vu la difficulté à séparer aujourd'hui la définition de la qualité de professionnel de celle induite par l'appartenance aux syndicats dits professionnels.

C'est au début du 20<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les premières associations professionnelles, qui très tôt luttent pour leur institutionnalisation par une loi, en vue de contrôler l'exercice professionnel. Il s'agit de professions libérales et l'enjeu est de résister à la concurrence des praticiens étrangers autant que de réglementer<sup>32</sup>. Les premières organisations professionnelles d'avocats, au sein des tribunaux mixtes, sont composées principalement d'étrangers. L'ordre des avocats égyptiens est fondé en 1912 (après la création, en 1884, d'un système judiciaire national). Pour les médecins, la concurrence avec les médecins étrangers est beaucoup plus vive. En 1910, deux organisations voient le jour – l'Association médicale internationale, qui regroupe les médecins étrangers, et le Syndicat médical d'Égypte, réservé aux nationaux – qui n'auront qu'une existence

31. Rappelons que chacune des 220 circonscriptions électorales du pays envoie deux députés à l'Assemblée du Peuple, l'un au moins issu soit de la catégorie des « ouvriers », soit de celle des « paysans », tandis que le second peut être issu des « autres catégories » (*fî'ât ukhra*, en abrégé *fî'ât*).

32. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, avec l'occupation anglaise, c'est pour l'ensemble de la fonction publique qu'est systématisé le recrutement des Britanniques, particulièrement aux postes de responsabilité, ce qui suscite de violentes réactions de la part des nationalistes (M. Berger, 1957, *Bureaucracy and Society in Modern Egypt, A Study of the Higher Civil Service*, Princeton University Press, p. 29-30).

formelle. L'Association médicale égyptienne, créée en 1920, est l'ancêtre du syndicat constitué en 1940<sup>33</sup>. Cette même année naissent par voie législative un ensemble de « syndicats » (*niqâbât*<sup>34</sup>) de professions de santé pour les médecins, dentistes, vétérinaires, dont la mission est d'abord une mission de réglementation. Suivent les journalistes, en 1941, les ingénieurs, en 1946, et les ingénieurs et techniciens agricoles en 1949. Ces deux derniers cas diffèrent des précédents au sens où il s'agit de professions dépendant quasi exclusivement de l'emploi public. L'enjeu national, le projet étatique de mobilisation des corps intermédiaires dans la réforme et la modernisation de la société, sont évidents.

Une vingtaine de professions<sup>35</sup> sont aujourd'hui régies par une législation spécifique qui en définit en même temps la mission sociale, les conditions d'exercice et le rôle de l'organisation professionnelle. Celle-ci, qualifiée de *niqâba mihaniyya* (syndicat professionnel), reprend le terme générique, *niqâba*, qui est aussi utilisé pour désigner les syndicats ouvriers (*niqâbât 'ummâliyya*). L'adhésion y est en principe obligatoire pour exercer. Mais tandis que les syndicats ouvriers (la Fédération générale des syndicats de travailleurs) regroupent les salariés sur la base de l'entreprise ou de la branche, les *syndicats professionnels* rassemblent chacun un segment de la population active défini par la qualification (le diplôme) et la nature de l'activité professionnelle, indifféremment du secteur d'activité ou du type d'emploi.

Bien que l'on parle dans les deux cas de *niqâba*, ces deux types d'organisation sont de natures tout à fait différentes. Si les syndicats ouvriers sont définis dans le cadre de la législation du travail, les syndicats professionnels sont créés au cas par cas par une décision législative spécifique qui réglemente l'exercice de la profession. Ce sont les groupes bénéficiant d'une telle législation qui sont officiellement reconnus comme *mihaniyyîn*, « professionnels ».

À première vue, donc, les professions bénéficiant de ce type d'organisation représentent un ensemble très divers, tant du point de vue du statut que du type de qualification et de compétence, du rapport au marché de l'emploi, des conditions d'exercice... On y trouve en effet des professions de tradition libérale partiellement salariées (médecins, dentistes, pharmaciens, avocats, comptables), des professions d'experts au service de l'État (ingénieurs, agronomes, vétérinaires), des professions du spectacle, de la culture ou de l'information (comédiens, musiciens, journalistes, guides touristiques, sportifs), des professions

33. S. Chiffolleau, 1992, « Le monopole national d'exercice d'une profession libérale: le cas de la médecine », *Égypte Monde Arabe*, n° 11, p. 71.

34. La traduction en langue étrangère est compliquée, on le voit bien, par les références socio-historiques impliquées par le choix des termes : le français hésite entre *ordre* et *syndicat*, l'anglais entre *union* et *syndicate*, ce qui, à chaque fois, induit des connotations différentes impossibles à contrôler.

35. Avocats, journalistes, médecins, pharmaciens, vétérinaires, ingénieurs, ingénieurs et techniciens agricoles, enseignants, professions commerciales, scientifiques, comédiens, musiciens, techniciens, infirmières, professions sociales, guides touristiques, professions sportives.

salariées moyennes du secteur étatique (enseignants, infirmières, professions sociales), des diplômés à faible définition professionnelle (diplômés des facultés de science et de commerce, diplômés d'écoles et instituts techniques industriels).

On peut donc se poser la question de ce qui réunit cet ensemble, ce que toutes ces professions ou activités ont en commun, qui serait considéré comme caractéristique de la notion de profession, fondant ainsi la reconnaissance de la qualité de professionnel, dans le contexte égyptien. Certains considèrent le diplôme comme le critère discriminant : il est vrai que la tendance est de plus en plus à définir une profession par le diplôme permettant d'y accéder<sup>36</sup> et que le public tend à les considérer ainsi. Mais il y a des exceptions (particulièrement les professions artistiques). Inversement, tous les diplômés supérieurs ne permettent pas d'accéder à une profession disposant d'un syndicat : c'est le cas de la plupart des filières littéraires. Les enseignants du supérieur n'ont pas d'organisation propre, mais parmi eux, certains sont membres de syndicats professionnels en fonction de leur spécialité : c'est le cas des médecins, ingénieurs, scientifiques. Est-ce à dire que les autres enseignants du supérieur ne sont pas reconnus comme des professionnels ? Légalement, ils ne le sont pas. Dans la représentation commune, les choses ne sont évidemment pas aussi tranchées...

Les changements qu'a connus la société égyptienne depuis les années quarante, suite à la révolution des officiers libres de 1952, puis le tournant dit « rectificatif » d'Anouar el Sadate en mai 1971, et enfin les réformes économiques liées à l'ajustement structurel depuis les années quatre-vingt, et surtout quatre-vingt-dix<sup>37</sup>, brouillent il est vrai la situation : l'enjeu de la reconnaissance du statut de professionnel accordée par la création d'un syndicat n'est pas le même à chaque époque<sup>38</sup>. Enjeu symbolique ou matériel, enjeu de pouvoir, de privilèges, de reconnaissance, en fonction des circonstances, des rapports de force, et tout simplement du marché de l'emploi. Si l'idéologie du professionnalisme (de la compétence) fonde la revendication d'accès à un statut distinctif et des avantages matériels (niveau de revenus ou de rémunération) qui vont avec<sup>39</sup>, celle-ci s'inscrit généralement (selon les nombreux travaux sur les professions dans les sociétés développées) dans un contexte d'économie libérale. Tandis que dans celui d'une société bureaucratisée, la dimension symbolique, formelle, apparaît beaucoup plus prégnante, et souvent dissociée, au moins partiellement, de la réalité du marché du travail.

36. G. Ibrahim, 1998, « Représentation syndicale et transition libérale en Égypte », *Égypte Monde Arabe*, n° 33, p. 181-215.

37. F. Clément éd., 1995, *Bilan et perspectives de l'ajustement structurel en Égypte (1900-2000)*, *Égypte Monde Arabe*, n° 21.

38. Voir É. Longuenesse, 2005, *Contribution à une socio-histoire des professions modernes au Proche-Orient*, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

39. E. C. Hughes, article cité, p. 114-115.

Les missions attribuées par la loi aux syndicats professionnels apportent des éléments de réponse. Bien sûr, celles-ci varient autant en fonction de la nature de la profession concernée que de la date de création du syndicat. Mais dans tous les cas, la mission de mobilisation au service de la société, de contribution à l'élaboration et à l'application des politiques étatiques, dans le domaine des compétences concernées, est inscrite dans la loi, à côté de missions plus sociales ou strictement professionnelles, confirmant ainsi l'intuition suggérée par l'étymologie. Ainsi, si l'on admet que la qualité de *profession* et de *professionnel* est définie par des traits qui peuvent différer d'une société à l'autre, dans le cas de l'Égypte de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, c'est le savoir mis au service de la nation et du développement national qui fonde le prestige et la reconnaissance de l'« élite professionnelle »<sup>40</sup>.

Les « professionnels » (*mihaniyyîn*) regrouperaient ainsi un ensemble de catégories qualifiées, d'experts ou de professions libérales de service aux personnes, mobilisées au service du public, dans le cadre d'un projet modernisateur dont la référence est l'Occident industrialisé. On comprend dès lors la nécessité pour eux de se penser comme homologues des catégories correspondantes en Occident (pensé lui-même comme un ensemble homogène et jamais dans sa diversité historique et culturelle), alors même que dans les faits, les conditions de leur émergence – et la force du clivage symbolique entre diplômés et non-diplômés – produisent des effets interdisant de confondre un professionnel américain, français ou égyptien. Mais la confusion ne peut qu'être entretenue par les intéressés eux-mêmes, qui tiennent à cette reconnaissance non seulement dans leur pays, mais à l'étranger.

La tâche du sociologue est alors de mettre à jour ces différences, y compris dans la perspective de mieux comprendre ce qui peut apparaître comme obstacle au développement, ou tout au moins à une meilleure adéquation entre les aspirations des intéressés et les contraintes imposées par l'histoire et le contexte.

40. Que cela signifie par ailleurs un embrigadement, une incorporation, un contrôle de l'État, est incontestable, même s'il ne faut pas sous-estimer la capacité de résistance des intéressés, les différenciations internes, ou même, inversement, le degré d'adhésion de certains secteurs professionnels ; pour autant, cela n'enlève rien à l'importance de l'héritage socio-historique à l'origine de la centralité de cette dimension. Voir R. Bianchi, 1989, *Unruly Corporatism, Egyptian Associational Life in the 20<sup>th</sup> Century*, New York, Oxford, Oxford University Press, 267 p.